

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Lorraine dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Lorraine
C/O Ffb
62, avenue de Metz
54000 Nancy
03 83 46 86 35
lorraine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)

MAIRIE DE FRIAUVILLE

2 rue de l'Église
54800 Friauville
03 82 33 00 12
mairie.friauville@orange.fr

NOS PARTENAIRES

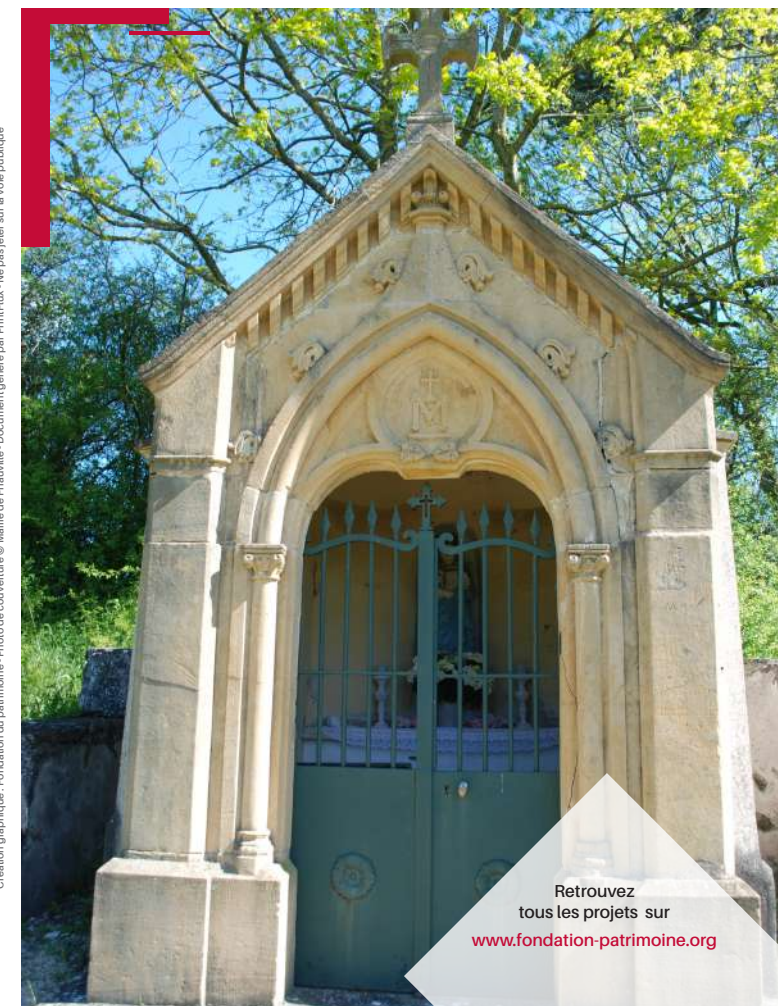


► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

la chapelle de la Hayotte à Friauville

Meurthe-et-Moselle



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Friauville - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

La chapelle de la Hayotte se situe sur la commune de Friaucelle, village rural situé entre la plaine de la Woëvre en Meuse et la Moselle à la limite du Pays-Haut. La chapelle marque l'entrée du village côté Meuse et s'ancre dans la côte située aux abords d'un chemin communal.

Cette chapelle a probablement été édifiée à la fin du XIX^e siècle et son rôle premier était de protéger les cultures de la grêle. Une statue de la Vierge à l'enfant datant du XV^e siècle se trouve à l'intérieur. Après la Première Guerre mondiale, un cimetière allemand a été érigé à proximité de ce lieu et a été déplacé quelques années plus tard sur la commune de Vieville sous la Côtes en Meuse.

Jadis, chaque année, le 15 août avait lieu une procession qui partait du centre du village jusqu'à la chapelle où une messe était célébrée. Depuis des années, un habitant est toujours désigné pour l'entretien et le fleurissement de ce lieu si cher aux friauvillois.

LE PROJET DE RESTAURATION

Le temps faisant son œuvre, l'édifice commence à se dégrader. Il est important de procéder rapidement à sa rénovation avant que cela ne coûte trop cher et ne puisse plus se faire. C'est pourquoi nous lançons une souscription afin de pouvoir financer les travaux suivants : rénovation de la pierre en calcaire de Jaumont avec remplacement des pierres éclatées ou fissurées, traitement du sol avec un dallage en pierre naturelle, nettoyage et traitement hydrofuge de la couverture en dalle calcaire.

Nous comptons sur nos habitants, sur les amoureux de notre patrimoine en particulier des édifices culturels pour financer au mieux ce projet. La commune s'engage à inviter tous les habitants et donateurs à l'inauguration de notre belle chapelle de la Hayotte, un 15 août, afin de revivre une procession et assister à sa messe.

Montant des travaux	17 558.80 € HT
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Septembre 2020

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de la chapelle de la Hayotte à Friaucelle

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/61579

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la chapelle de la Hayotte à Friaucelle

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Mairie de Friaucelle